

Plantations et Huileries du Congo SA



(S.A. pluripersonnelle avec Conseil d'Administration)

Capital social : CDF 6.325.480.000

Siège Social : Bâtiment PHC

Kinshasa – Gombe

République Démocratique du Congo

N°Id. Nat. : 18-A0101-A 01148 Y

N°RCCM : CD/KNG/RCCM/21-B-01412

N°Impôt : A0700043F

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Souscription d'assurances Tous Risques, d'une assurance de Mutuelle Médicale et d'une assurances Indemnité de fin de carrière et Décomptes Finaux Pour la société PHC

A. AVIS D'APPEL D'OFFRES

1. Objet du marché

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'une ou plusieurs compagnies d'assurances légalement agréées pour la souscription :

- D'assurances **Tous Risques** couvrant les biens, activités et responsabilités de la société PHC, et ;
- D'une **assurance de Mutuelle Médicale** au profit des employés de la société PHC et, le cas échéant, de leurs ayants droit.
- D'une assurance **Indemnité de fin de carrière et Décomptes Finaux** qui prendra en considération les obligations légales et réglementaires sur la fin de carrière des agents PHC, ainsi que les obligations liées aux paiements des décomptes finaux.

Le marché est divisé en trois lots distincts :

- **Lot 1 : Assurances Tous Risques ;**
- **Lot 2 : Assurance Mutuelle Médicale.**
- **Lot 3 : Assurances Indemnité de fin de carrière et Décomptes Finaux**

Les soumissionnaires peuvent répondre à un seul lot ou aux deux lots.

2. Conditions de participation

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute compagnie d'assurances ou mutuelle :

- Régulièrement constituée conformément à la législation en vigueur
- Disposant d'un agrément valide délivré par l'autorité de régulation compétente ;
- Justifiant d'une expérience avérée dans les domaines concernés ;
- En situation fiscale et sociale régulière.

3. Date limite de dépôt des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée au 28/01/2026.

Plantations et Huileries du Congo SA



(S.A. pluripersonnelle avec Conseil d'Administration)

Capital social : CDF 6.325.480.000

Siège Social : Bâtiment PHC

Kinshasa – Gombe

N°Id. Nat. : 18-A0101-A 01148 Y

N°RCCM : CD/KNG/RCCM/21-B-01412

N°Impôt : A0700043F

République Démocratique du Congo

Toute offre reçue après cette date et heure sera déclarée irrecevable.

4. Lieu et modalités de soumission

Les offres doivent être soumises :

- Sous pli fermé, portant la mention « *Appel d'offres – Assurances Tous Risques et Mutuelle Médicale – PHC* » ;
- Soit déposées physiquement au siège de la société PHC, sur Boulevard du 30 juin, n°185 Commune de la Gombe ;
- Soit transmises par voie électronique à l'adresse suivante : phc.procurement@phc-congo.com

B. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

1. Conditions de participation

Chaque soumissionnaire doit :

- Accepter sans réserve les clauses du présent dossier d'appel d'offres ;
- Fournir l'ensemble des documents exigés ;
- Proposer des offres conformes aux exigences techniques et financières.

2. Composition du dossier à fournir

Le dossier de soumission doit comprendre :

a) Dossier administratif

- ✓ Lettre de soumission signée ;
- ✓ Copie de l'agrément d'assurance en cours de validité ;
- ✓ Statuts juridiques de la société ;
- ✓ Attestation de régularité fiscale et sociale ;
- ✓ Attestation bancaire de solvabilité.

b) Dossier technique

- ✓ Présentation générale de la compagnie ;
- ✓ Description détaillée des garanties proposées ;
- ✓ Conditions générales et particulières des polices ;
- ✓ Réseau de prestataires (pour la mutuelle médicale) ;

Plantations et Huileries du Congo SA



(S.A. pluripersonnelle avec Conseil d'Administration)

Capital social : CDF 6.325.480.000

Siège Social : Bâtiment PHC

Kinshasa – Gombe

N°Id. Nat. : 18-A0101-A 01148 Y

N°RCCM : CD/KNG/RCCM/21-B-01412

N°Impôt : A0700043F

République Démocratique du Congo

- ✓ Modalités de gestion des sinistres et des remboursements.

c) Dossier financier

- ✓ Devis détaillé et chiffré ;
- ✓ Structure des primes et cotisations ;
- ✓ Modalités de paiement ;
- ✓ Conditions de révision tarifaire.

3. Critères d'éligibilité et d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Conformité administrative (éliminatoire) ;
- Qualité et étendue des garanties proposées ;
- Expérience et références du soumissionnaire ;
- Qualité du service client et de la gestion des sinistres ;
- Coût global et rapport qualité/prix.

C. CAHIER DES CHARGES / CAHIER DES PRESCRIPTIONS

1. Description détaillée des prestations

Lot 1 : Assurances Tous Risques

Les prestations attendues incluent notamment :

- ✓ Assurance responsabilité civile automobile pour un parc automobiles de 334 véhicules ;
- ✓ Assurance accident de travail pour environ 11.000 agents, comprenant les directeurs, des cadres de collaboration et des agents des maitrise ;
- ✓ Assurance transport des marchandises (in land);
- ✓ Assurance des biens mobiliers et immobiliers ;
- ✓ Assurance corps de navire pour 8 Canots rapide & 2 Pirogues motorisées
- ✓ Assurance incendie, explosion et risques assimilés ;
- ✓ Assurance vol et vandalisme ;
- ✓ Assurance bris de machines ;
- ✓ Assurance responsabilité civile professionnelle et exploitation ;

Plantations et Huileries du Congo SA



(S.A. pluripersonnelle avec Conseil d'Administration)

Capital social : CDF 6.325.480.000

Siège Social : Bâtiment PHC

Kinshasa – Gombe

République Démocratique du Congo

N°Id. Nat. : 18-A0101-A 01148 Y

N°RCCM : CD/KNG/RCCM/21-B-01412

N°Impôt : A0700043F

- ✓ Assurance pertes d'exploitation.

Lot 2 : Assurance Mutuelle Médicale Nationale et Internationale

Les prestations attendues comprennent :

- ✓ Couverture des consultations médicales ;
- ✓ Prise en charge des frais d'hospitalisation ;
- ✓ Remboursement des médicaments ;
- ✓ Soins spécialisés (imagerie, laboratoire, maternité, etc.) ;
- ✓ Prise en charge des urgences ;
- ✓ Extension éventuelle aux ayants droit.
- ✓ Condition d'accès aux soins à l'international

Lot 3 : Assurances Indemnité de fin de carrière et Décomptes Finaux

- ✓ Indemnité de fin de carrière
- ✓ Décomptes finaux

2. Normes et standards requis

Les prestations doivent être conformes :

- À la réglementation nationale en matière d'assurance ;
- Aux standards professionnels du secteur des assurances ;
- Aux bonnes pratiques de gouvernance, de transparence et de confidentialité des données médicales.

3. Délais d'exécution

- La prise d'effet des contrats devra intervenir au plus tard 01/02/2026 ;
- La durée initiale du contrat est fixée à **un (1) an**, renouvelable par tacite reconduction ou par accord exprès des parties ;
- Les délais de traitement des sinistres et de remboursement devront être clairement précisés dans l'offre.

Fait à Kinshasa, le 20/01/2026

LOLONGA Joseph

Directeur Financier

